

Motion relative aux retraites agricoles

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie, réunie en Session le 22 novembre 2019 à Caen, sous la présidence de Sébastien WINDSOR,

Vu l'article D.613-1 du CRPM

Vu la volonté du gouvernement d'harmoniser les régimes de retraite

Considérant :

- Le faible niveau de pension des exploitants agricoles (750€ de retraite moyenne mensuelle, contre 1400€ pour la moyenne française)
- Le faible niveau des minimas de pension théoriques : 75% du SMIC
- Le décrochage de ce minimum du fait de la non-indexation des retraites agricoles ni sur le SMIC ni sur l'inflation
- L'érosion régulière du pouvoir d'achat sous le double effet de la stagnation des pensions et de la hausse des charges
- L'engagement du Président de la République dans le cadre du Grand Débat National à revaloriser les minimas de retraites
- La proposition de réforme des retraites formulée par le gouvernement en juillet 2019 prévoyant un minimum de retraite à 85% du SMIC pour tous les retraités

Après avoir pris connaissance du projet de réformes des retraites,

- ✓ Donne un avis favorable à la mise en œuvre d'un régime universel par points destiné à remplacer les actuels régimes de base et complémentaire
- ✓ Soutien la fixation à 85% du SMIC de la retraite minimum dans le cadre de la réforme en cours de préparation
- ✓ Exige l'extension de l'application de ce minimum aux retraités nés avant 1963
- ✓ Exige la mise en œuvre immédiate aux retraités actuels de ce minimum de 85% du SMIC
- ✓ Réaffirme son attachement au régime actuel spécifique de protection sociale agricole.

Fait à Caen, le 22 novembre 2019

Le Président



Sébastien WINDSOR